

de divorce d'avec son mari Robert L. Johnson, de la dite cité de Sherbrooke, pour cause d'adultère et abandon.

Daté de Sherbrooke ce 24e jour d'août 1886.

LAWRENCE ET MORRIS,

Solliciteurs de la pétitionnaire.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :

Que la pétition de Marie Louise Noël, autrefois de la ville de Sherbrooke, dans le district de St. François, province de Québec, maintenant de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Robert L. Johnson, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition de la dite Marie Louise Noël a été alors lue et reçue.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Suzan Ash, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec William Manton,

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre certains papiers, l'avis de la demande d'un bill de divorce et le procès-verbal de la signification du dit avis.

Les dites pièces ont été alors lues par le greffier comme suit :

“ A.”

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, de la part de Dame Suzan Ash, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, en la province de Québec, à l'effet d'obtenir un bill de divorce d'avec son mari William Manton, demeurant dans des lieux inconnus aux Etats-Unis, d'Amérique, pour cause d'abandon, et parce que le dit William Manton, ayant obtenu divorce d'avec la dite Suzan Ash, devant la Cour Suprême de l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique, a contracté un second mariage.

DUHAMEL, RAINVILLE ET MARCEAU,

Procureurs de la dite Dame Susan Ash.

Canada. }
Province d'Ontario. }

Je, soussigné, François Raymond Marceau, avocat, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, province de Québec, me trouvant présentement dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, déclare solennellement :

Que je connais Dame Suzan Ash, de la dite cité de Montréal, qui demande au Parlement du Canada un acte de divorce d'avec son mari William Manton, et que je suis l'un des procureurs de la dite Dame Suzan Ash ;

Qu'ayant été informé par la dite Suzan Ash, et par des lettres écrites en son nom, et aussi en conversation par diverses personnes que le dit William Manton était réputé résider dans la cité de Boston ou à West-Medford, lieux situés dans l'Etat de Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, j'ai, le dix-neuvième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-sept, signifié au dit William Manton deux copies conformes de